

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 3.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS-15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 23^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 6 Novembre 1959.

SOMMAIRE

1. — Remplacement de membres de commissions (p. 2219).
2. — Loi de finances pour 1960 (Discussion générale et 1^{re} partie). — Discussion d'un projet de loi (p. 2219).
MM. Debré, Premier ministre; Pinsy, ministre des finances; Marc Jacquet, rapporteur général.
Discussion générale: MM. Mondon, Lemaire.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 2252).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REMPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Le groupe de l'Union pour la nouvelle République a désigné :

- 1° M. Liogier pour remplacer M. Pascal Arrighi dans la commission des finances, de l'économie générale et du plan;
- 2° M. Rivain pour remplacer M. Souchal dans la commission des finances, de l'économie générale et du plan;

* (11.)

3° M. Bouict pour remplacer M. Yvon Grasset dans la commission de la production et des échanges;

4° M. Jacques Sanglier pour remplacer M. Liogier dans la commission de la production et des échanges.

Le groupe socialiste a désigné :

1° M. Pierre Monnerville pour remplacer M. Mazurier dans la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République;

2° M. Mazurier pour remplacer M. Pierre Monnerville dans la commission de la production et des échanges.

Ces candidatures ont été affichées le 5 novembre 1959 et publiées au *Journal officiel* du 6 novembre 1959.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1960 (DISCUSSION GÉNÉRALE ET PREMIÈRE PARTIE)

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1960, n° 300 (discussion générale et première partie) (n° 328).

La conférence des présidents, réunie le 5 novembre 1959, conformément à l'article 49 du règlement, a réparti comme suit le

temps réservé à ce débat, soit quinze heures, compte non tenu de suspensions éventuelles :

- Gouvernement, 2 heures ;
- Commission des finances, 2 heures ;
- Commissions saisies pour avis :
- Affaires culturelles, affaires étrangères, défense nationale, lois constitutionnelles, production et échanges, au total, 45 minutes ;
- Groupe de l'union pour la nouvelle République, 3 heures 5 minutes ;
- Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 2 heures ;
- Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 1 heure ;
- Groupe de l'unité de la République, 40 minutes ;
- Groupe socialiste, 1 heure ;
- Groupe de l'entente démocratique, 50 minutes ;
- Isulés, 25 minutes ;
- Scrutins, 1 heure.

J'indique de surcroît que des dispositions ont été prises pour que les votes sur les articles aient lieu à partir de lundi après-midi.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs, mon propos sera bref. Vous allez, en effet, entendre dans quelques instants un exposé préliminaire fait au nom du Gouvernement par M. le ministre des finances et il n'est pas dans mes intentions de retarder vos travaux par ce premier discours.

Je voudrais simplement, au début de ce débat budgétaire, souligner l'effort qui a été fait par le Gouvernement pour respecter les règles difficiles d'une saine gestion financière et, en même temps, dégager les choix et les priorités qui s'imposaient.

Règles difficiles d'une saine gestion financière : vous avez sous les yeux un budget équilibré ; aux dépenses normales correspond un montant égal de recettes. Il n'est fait recours à l'emprunt que pour les crédits destinés aux prêts de l'Etat pour les investissements.

D'autre part, vous le savez, nous avons modéré la charge fiscale. Il vous en a été longuement parlé au cours des semaines précédentes.

Certes, ce budget ne contient pas les allègements considérables qu'il est d'usage de rêver, mais il ne comporte pas d'impôts nouveaux, et la charge fiscale est, dans l'ensemble, diminuée.

En même temps, des choix ont été faits, des priorités ont été définies.

Une fois de plus, je le signale et le souligne, priorité à l'Algérie, c'est-à-dire aux dépenses militaires de la pacification et aux dépenses civiles, industrielles, agricoles et sociales que l'avenir des départements algériens impose à notre souci national.

Priorité également aux investissements de toute nature qui incombent à l'Etat. Les investissements des secteurs de base ont été maintenus, et ceux qui intéressent certains secteurs — l'agriculture, l'éducation nationale — ont été augmentés.

L'accroissement, notamment, est considérable pour l'éducation nationale. Les crédits de construction, s'ils sont inférieurs au plan appelé plan Le Gorgeu, sont cependant supérieurs à ceux qui étaient prévus au plan national de modernisation et d'équipement. Vingt-cinq mille emplois nouveaux sont proposés afin de pallier le manque de maîtres, conséquence de l'évolution démographique. Dans l'ensemble, les crédits de l'éducation nationale sont les seuls qui connaissent, cette année, une augmentation de l'ordre de quinze pour cent.

D'autres caractéristiques du budget vous seront indiquées en cours de discussion. Certes, les critiques ne manqueront pas : toute œuvre est imparfaite, et cela est particulièrement vrai en matière de politique financière. Mais le Gouvernement peut dire, et vous pourrez, en le suivant, dire à votre tour qu'au milieu de très graves difficultés et sur la voie d'un redressement dont M. le ministre des finances vous donnera tout à l'heure les résultats déjà acquis, un effort de logique et de discipline budgétaires a été accompli.

Je manquerais à mon devoir si je n'adressais pas à la commission des finances, à son président, à son nouveau rapporteur général et, au-delà d'ailleurs, à tous ses membres, une gerbe très complète de remerciements.

Examiner un budget, donner sur ses diverses parties une appréciation détaillée n'est pas une tâche facile, comme n'est pas une tâche facile la rédaction d'un rapport général. Le moins que je puisse dire, mais j'en pense davantage, c'est que la contribution de votre commission, notamment par l'autorité de son président, ne sera pas un mince acquis pour l'achèvement de cette tâche essentielle.

Au cours des discussions et selon les règles nouvelles de la Constitution et de la loi organique, les ministres et le secrétaire d'Etat aux finances, qui connaît le budget aussi bien qu'il connaissait, hier, le projet de réforme fiscale, répondront scrupuleusement aux observations de chacun d'entre vous, avec le

souci, que j'ai moi-même, de faire de cet acte capital qu'est le budget de l'Etat la meilleure manifestation de la collaboration du Gouvernement et du Parlement. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques. (Applaudissements à droite.)

M. Antoine Pinay, ministre des finances et des affaires économiques. Mesdames, messieurs, le 23 juin dernier je dressais devant votre Assemblée le bilan d'une année de Gouvernement.

Je vous avais alors rappelé le caractère dramatique de la situation où se trouvait le pays un an auparavant ; j'avais en même temps dégagé les grandes lignes d'un plan de redressement marqué par une volonté et par un refus : la volonté d'assumer sans défaillance les tâches majeures de notre temps et le refus formel de recourir à l'inflation ou même de la subir.

Tout en faisant état des premiers résultats de l'action gouvernementale, j'avais dû souligner leur fragilité et leurs limites. J'avais appelé le pays à ne pas relâcher son effort et je l'avais convié à le poursuivre dans la voie de l'expansion et de la stabilité qui sont indissolublement unies.

Comme il est de tradition, la présentation du projet de loi de finances pour 1960 me permet, aujourd'hui, de retracer devant vous l'évolution de l'économie française au cours des derniers mois et de dégager les principaux facteurs qui commandent le maintien de l'équilibre économique et financier. Elle me permet également d'évoquer les perspectives et aussi des disciplines de l'expansion renouvelée de notre économie.

Si les premiers résultats dont j'avais pu faire état en juin 1959 se sont confirmés dans le courant de l'été, c'est parce que l'effort auquel le Gouvernement avait convié le pays s'est poursuivi sans défaillance.

Il y a quinze jours, j'ai souligné devant votre commission des finances l'amélioration, je le dis, remarquable, de notre balance commerciale avec l'étranger. Depuis cinq mois consécutifs, les exportations dépassent les importations et la transformation de structure de nos exportations, qui comprennent des produits de plus en plus ouvrés, est de nature à nous apporter, pour l'avenir, de précieuses assurances.

De plus, le développement de nouvelles sources d'approvisionnement dans la zone franc — carbon black, soufre de Lacq, caoutchouc butyl, gaz naturel, pétrole — nous a permis de faire face aux besoins d'une industrie en reprise sans trop augmenter les achats à l'étranger.

Je tiens à relever que l'amélioration de notre balance commerciale a pu être réalisée en dépit de la suppression de toutes les aides à l'exportation, de l'abaissement des tarifs douaniers et d'une libération très poussée de nos échanges avec les pays de l'Organisation européenne de coopération économique et de la zone dollar.

Le redressement de la balance commerciale s'est traduit dans la balance des comptes. Les rentrées de devises convertibles se sont maintenues depuis le 1^{er} janvier à un niveau élevé. Toutes les semaines de l'année 1959 — et toutes les semaines sans exception — ont laissé un excédent de devises convertibles dans les caisses du fonds de stabilisation des changes.

Les réserves d'or et de devises convertibles, dont le Gouvernement publie désormais chaque mois le montant, atteignent, au 31 octobre 1959, 1.911 millions de dollars, dont 875 millions représentent l'encaisse or de la Banque de France. Je dis bien : 1.911 millions de dollars.

Et il faut rappeler que nous avons restitué ou versé, depuis le début de l'année, plus de 650 millions de dollars aux intermédiaires agréés, à des créanciers étrangers ou à des organismes internationaux. De surcroît, nous effectuerons, dans quelques jours, un versement anticipé de près de 150 millions de dollars au Fonds monétaire.

Cette évolution favorable nous a permis de rétablir l'allocation de devises aux touristes français se rendant à l'étranger. Nous l'avons fait à concurrence de 50.000 francs, d'abord, et de 150.000 francs à compter du 15 novembre prochain. Nous nous conformons ainsi à nos obligations à l'égard de l'O. E. C. E.

Elle nous a permis également de libérer nos échanges commerciaux avec les pays de la zone dollar à un niveau sensiblement égal à celui que nous avions atteint avec les pays de l'O. E. C. E.

Cependant, au risque de tempérer l'optimisme de ce tableau, je crois nécessaire de rappeler ici l'importance de notre endettement vis-à-vis de l'étranger. La charge des intérêts et du remboursement de la dette publique extérieure représente un milliard de dollars pour les seules années 1960 et 1961, et les échéances s'allongent encore au-delà de 1962.

Sur le plan intérieur, la reprise de l'activité économique, déjà sensible en juin dernier, s'est définitivement affirmée. L'indice corrigé de la production industrielle, sans le bâtiment, se situe à 163 pour le mois de septembre, contre 161 en juin, juillet et août et 159 en mai. De septembre 1958 à septembre 1959 la production industrielle a progressé de 7 p. 100.

La reprise se lit également dans les statistiques de l'emploi, puisque la durée hebdomadaire de travail a franchi le 1^{er} juillet dernier le cap de quarante-six heures. Cette reprise est aujourd'hui un fait qui s'impose aux yeux des plus pessimistes ou même des plus prévenus.

La situation du Trésor, dont je soulignais déjà l'aisance en juin dernier, est demeurée exceptionnellement favorable, puisque nous pourrions nous abstenir de lancer, en 1959, un grand emprunt d'Etat, comme il était d'usage depuis de nombreuses années.

L'action continue exercée dans le domaine financier depuis le début de l'année s'est traduite par un abaissement des conditions d'emprunts: le taux nominal est aujourd'hui de 5 p. 100, alors qu'il était de 6 et même de 6,5 p. 100 dans une période où l'indexation était encore de règle. La baisse du taux réel est même plus forte puisqu'elle atteint 2 p. 100.

Quant au volume des émissions des sociétés privées, il a doublé de 1958 à 1959.

Le Gouvernement a pu, d'autre part, aménager certaines des mesures que, dans le cadre du plan d'assainissement de janvier, il avait du prendre dans le domaine social.

La confirmation de résultats aussi favorables n'a pas, pour autant, incité le Gouvernement à autoriser un relâchement de l'effort que le pays avait consenti.

La rigueur qui avait présidé à l'élaboration du budget de l'année 1959 n'a jamais cessé de se manifester dans le cours de son exécution. Les crédits supplémentaires dont l'ouverture a dû être autorisée pendant l'exercice ont été gagés par des annulations de dépenses ou par des plus-values de recettes. Il en ira de même des derniers ajustements qui seront sans doute prochainement soumis à votre sanction.

L'exécution du budget de 1959 sera donc, je peux vous l'affirmer, assurée dans les limites prévues à l'origine sans le traditionnel train fiscal supplémentaire et ce n'est pas, comme on a pu le prétendre en d'autres lieux, la contribution versée par la France au fonds monétaire international qui est susceptible d'affecter l'équilibre des finances puisque le complément de dotation nous revient, pour l'essentiel, sous la forme de bons du Trésor.

Les investissements publics ont été assurés conformément aux programmes. Les entreprises nationales ont accéléré le rythme de leurs commandes dans le dessein de favoriser la reprise de l'activité économique. L'Electricité de France et la S. N. C. F. ont même lancé des programmes de travaux supplémentaires.

Quant aux entreprises privées elles ont pu disposer de crédits bancaires plus souples et moins onéreux et le marché financier est assez abondamment alimenté pour pouvoir permettre le financement de tous les projets d'investissements. Elles ont également bénéficié d'un accès plus facile au marché financier sur lequel, je le rappelle une fois de plus, l'Etat s'est abstenu d'intervenir.

Les dispositions prévues en faveur des zones critiques et en faveur des zones spéciales de reconversion ont favorisé d'autre part la création de nombreux emplois dans les régions insuffisamment développées. Le rythme d'utilisation des crédits ouverts pour le paiement des primes d'équipement témoigne du succès de la politique qui ainsi a été mise en œuvre.

Enfin, le Gouvernement a entrepris, comme il en avait pris l'engagement, la réforme des structures.

Le projet de réforme fiscale, dont j'ai déjà pu vous dire qu'il constituait une première étape d'une œuvre de longue haleine, vous a été soumis en première lecture et je suis heureux, après M. le Premier ministre, de vous remercier de nouveau pour l'esprit constructif dont votre commission des finances et vous-mêmes avez fait preuve tout au long des débats et ces remerciements s'adressent aussi à l'opposition nationale.

La plupart des suggestions que vous avez présentées manifestent votre accord sur les orientations que nous voulons imprimer à la réforme de la fiscalité. Le Gouvernement a pu retenir le plus grand nombre d'entre elles et améliorer ainsi les propositions qui étaient les siennes.

La réforme administrative se poursuit, je dois le dire, discrètement, mais vous en verrez bientôt la preuve, et la preuve de façon efficace. Quinze milliards d'économies ont pu être prévus à ce titre dans le prochain budget. C'est un commencement.

En ce qui concerne la réforme des circuits de distribution, j'ai eu l'occasion d'affirmer qu'elle ne serait pas opérée par voie d'autorité, mais le Gouvernement est décidé à appuyer vigoureusement toutes les initiatives qui, dans les limites d'une juste et loyale concurrence, pourront promouvoir la modernisation du secteur commercial. Le consommateur bénéficiera déjà de ces transformations et il en bénéficiera ainsi de plus en plus.

L'action du Gouvernement et l'effort conjugué de tous les Français ont permis d'atteindre les résultats que je viens de rappeler.

Il nous appartient désormais de faire en sorte que l'équilibre économique que nous avons pu rétablir au prix d'un effort sévère

ne soit pas remis en cause par l'intervention de facteurs inflationnistes.

Les responsables de l'économie d'un pays moderne sont, je pense, perpétuellement voués à naviguer entre le Charybde de la récession et le Scylla de l'inflation.

Il n'y a pas si longtemps que certains esprits critiques se plaisaient à évoquer le spectre de la crise économique.

Ce temps est heureusement passé et croyez bien que, avec le Parlement, le Gouvernement tout entier s'en félicite.

Mais je tiens pour essentiel d'éviter que l'expansion naissante puisse s'accompagner d'une inflation par les prix ou d'une inflation par le budget.

La stabilité des prix et l'équilibre du budget constituent aujourd'hui la clé du maintien de cet équilibre économique sans lequel il n'est pas d'expansion durable.

L'Europe occidentale a connu cette année une sécheresse que l'on dit sans précédent.

En France, comme dans la plupart des pays voisins, ce fléau naturel a provoqué un déficit grave et imprévisible d'un certain nombre de denrées alimentaires.

Il était naturel que la pénurie entraînant une hausse des prix de ces denrées. La structure de la distribution et les habitudes de la consommation n'ont pas permis de réaliser au même degré que dans d'autres pays des substitutions de produits qui auraient pu atténuer ces mouvements.

Bien plus, par un phénomène de contagion à laquelle une certaine nostalgie de l'inflation n'est peut-être pas étrangère, la hausse a gagné d'autres marchandises et vous comprendrez aisément que le Gouvernement n'ait pas voulu laisser compromettre définitivement par un phénomène passager les résultats de quinze mois d'efforts. A une situation exceptionnelle, il a répondu par des moyens qui, dans sa politique, sont eux aussi exceptionnels. Abstraction faite de toute considération doctrinale et de tout esprit de système, il a brisé la spéculation par des mesures autoritaires.

Dans le même temps et, cette fois, dans la logique même de son action à long terme, il a accéléré le rythme de la libération des échanges quand il fallait compenser par des importations des insuffisances d'approvisionnement bien déterminées.

Il ne s'agit ni de « casser » les prix agricoles, ni de considérer la taxation comme une panacée.

Notre désir reste et restera de voir les prix se fixer au niveau normal où la demande équilibre l'offre et de laisser les échanges internationaux suivre leurs lois naturelles. Dois-je rappeler au passage que, sans l'accroissement de nos réserves en devises, jamais nous n'aurions pu envisager une gamme aussi étendue de moyens d'action ? Je vous laisse le soin d'imaginer la situation qui aurait été la nôtre si la sécheresse était intervenue un an plus tôt. L'épuisement des devises aurait peut-être ramené les tickets de rationnement.

A ces mesures concernant les prix alimentaires, le Gouvernement entend joindre une action sur les prix industriels.

L'Etat envisage de donner l'exemple d'une baisse volontaire des prix sur les produits et les services qui dépendent de lui. En la matière, la règle d'action qu'il doit se fixer est simple et claire. Le contribuable ne saurait subir, de ce fait, aucun supplément de charges fiscales.

Il est bien entendu que, si des baisses interviennent, elles se produiront dans les secteurs où cela est possible.

En contenant le niveau général des prix à l'intérieur de leurs véritables limites, le Gouvernement a conscience de demeurer dans le droit fil de sa pensée. Une politique de vérité ne rejette pas seulement l'usage des subventions artificielles, elle exige aussi l'élimination des mouvements spéculatifs et, dans le domaine des prix, la vérité n'admet ni le moins de la subvention, ni le plus de la spéculation.

Le souci d'éliminer les facteurs d'inflation d'origine budgétaire a conduit, d'autre part, le Gouvernement à vous présenter, pour 1960, un projet de loi de finances qui ne fait aucune concession à la facilité.

Le prélèvement fiscal a atteint dans notre pays un niveau que je suis bien résolu, en ce qui me concerne, à ne pas laisser dépasser. Loin de vouloir demander aux contribuables un effort supplémentaire, le Gouvernement a dû, au contraire, tenir compte des pertes de recettes qu'entraîneront, dès 1960, les allègements apportés par la réforme fiscale.

Dans ces conditions, l'augmentation des dépenses devait être contenue dans les limites de la progression naturelle des recettes. Je puis affirmer qu'elle l'a été par le montant total de l'augmentation des dépenses inscrites au budget général de l'Etat et celui de la progression des recettes ordinaires s'équilibrent, sans impôts nouveaux, autour de 300 milliards.

Le budget de 1960, qui est exprimé en nouveaux francs, se distingue des précédents par la forme dans laquelle il vous est présenté.

Il comprend, d'une part, les opérations à caractère définitif du budget général de l'Etat et, d'autre part, les opérations à caractère temporaire.

Les premières opérations sont celles de l'Etat dépensier. Les secondes traduisent l'activité de l'Etat banquier. Il n'y a là ni arrière-pensée ni artifice mais simplement souci de clarté et de sincérité, d'ailleurs fréquemment demandé par l'Assemblée elle-même.

En effet, pour apprécier la situation véritable des finances publiques, il faut pouvoir comparer aux recettes budgétaires ordinaires, le montant des dépenses définitives et pour apprécier la situation véritable de l'économie, il faut pouvoir comparer les charges totales du Trésor aux possibilités de l'épargne.

Le budget de l'Etat se trouve ainsi en excédent de 82 milliards de francs.

Quand à la charge nette résultant pour le Trésor des opérations de caractère provisoire, elle s'élèvera à 680 milliards de francs.

Le Trésor sera ainsi conduit à fournir 598 milliards en 1960. L'expérience des années précédentes a montré que ce chiffre représente aujourd'hui le maximum compatible, dans les conditions actuelles, avec l'équilibre économique et financier de notre pays.

On a dit de ce budget qu'il était un simple budget de consolidation ou, tout au plus, un budget de reconduction.

Budget de consolidation ? Je dois reconnaître que c'est vrai mais je suis heureux de pouvoir consolider un redressement entrepris il y a dix mois après l'usage ou quinze années d'inflation.

Budget de reconduction ? C'est également vrai mais n'est-ce pas l'une des premières fois que nous ayons à reconduire autre chose que des échecs ?

La stabilité, la vérité, l'équilibre intérieur et extérieur, est-ce que tout cela ne doit pas, est-ce que tout cela ne mérite pas d'être reconduit ?

Budget d'équilibre, le budget de 1960 est également un budget d'expansion.

La rigueur des impératifs financiers n'a pas empêché le Gouvernement de prévoir, dans la loi de finances qui vous est aujourd'hui présentée, un développement sensible des investissements et d'assurer ainsi l'amélioration du potentiel économique français.

Le volume total des autorisations de programme ouvertes pour les dépenses d'équipement de caractère définitif atteint 663 milliards de francs, c'est-à-dire 87 milliards de plus qu'en 1959. L'augmentation dépasse donc 15 p. 100.

Dans les secteurs qui ont fait l'objet d'une loi-programme en 1959 ou antérieurement, les autorisations de programme ont été fixées, pour 1960, à un niveau au moins égal à celui qui avait été prévu par ces textes.

Je souligne notamment l'augmentation des engagements, dont l'autorisation vous est proposée, en faveur des constructions scolaires et des constructions universitaires. Compte tenu de l'évolution démographique et de l'accélération du progrès technique, la part relative des crédits consacrés à la recherche scientifique et à l'enseignement supérieur a été très sensiblement accrue.

Un effort particulier a été consenti également en faveur de l'équipement agricole, dont les autorisations de programme passent de 44 milliards de francs à 53.500 millions. Il concerne tout spécialement l'enseignement agricole, l'aménagement des grandes régions et l'amélioration des circuits de distribution, qui est elle-même d'un intérêt primordial pour les producteurs.

Toujours dans le même domaine, les crédits de paiement sont également en progression. L'aide prévue pour l'achat de matériel agricole est augmentée de 4 milliards et demi, cependant que 2 milliards sont réservés à la couverture des dépenses effectuées pour le stockage du vin. Un supplément de crédit de 1 milliard et demi permettra également d'intensifier la prophylaxie des animaux.

Le même souci d'améliorer l'équipement national nous a conduits à prévoir un accroissement des crédits destinés à notre réseau routier. C'est ainsi que les autorisations de programme du fonds d'investissement routier sont portées de 5 à 10 milliards en ce qui concerne les tranches locales et de 10 à 25 milliards pour la tranche nationale.

Les moyens consacrés à l'équipement de l'Algérie et des pays de la Communauté marquent notre souci de promouvoir en Afrique le développement économique et le progrès social.

Sur le plan de la défense nationale, nous avons tenu à consacrer des crédits importants à l'étude et à la mise au point d'engins atomiques et de fusées propulsées par réaction.

Il faut y voir la preuve indiscutable de notre volonté de doter l'armée d'un équipement moderne. Les autres projets que le ministre des armées a élaborés pour la modernisation des forces françaises pourront être mis en œuvre au fur et à mesure que les circonstances le permettront, car ils prépareront la transformation profonde qu'appelle notre temps.

Vous trouverez enfin, dans l'augmentation des crédits mis à la disposition du commissariat à l'énergie atomique, le témoignage d'un souci majeur du Gouvernement, qui est celui de donner aux équipes françaises des moyens matériels à la mesure de leur valeur intellectuelle.

Je tiens ici à souligner un point important. Les crédits de paiement inscrits dans une loi de finances ne sont, le plus souvent, que la conséquence de décisions ou de choix plus anciens. Certains trouveront que les crédits de paiement sont insuffisants : ils sont la conséquence des crédits d'engagement qui avaient été autorisés précédemment.

C'est, je crois, sur les autorisations de programme qu'un budget doit être jugé, car ce sont les autorisations de programme qui traduisent les choix et les orientations.

A ce titre, le budget de 1960 n'a pas à redouter votre jugement. S'il engage l'avenir, je puis dire qu'il l'engage bien.

Aussi bien, les crédits budgétaires d'équipement ne représentent-ils qu'une partie des ressources publiques consacrées aux investissements : le Trésor contribuera également, en 1960, au financement de la construction et de l'équipement.

Les autorisations de prêts nouveaux en faveur d'organismes d'H. L. M. dépasseront, l'an prochain, 200 milliards.

Le volume total des programmes d'investissement des entreprises nationales approuvés par le conseil de direction du fonds de développement économique et social est en augmentation par rapport au montant des programmes initiaux de 1959.

Si l'ensemble des prêts du fonds est ramené de 335 à 325 milliards, il n'en doit résulter aucune réduction des investissements réels.

La contribution du Trésor au financement des investissements rentables avait constitué jusqu'à présent l'un des principaux moyens des entreprises nationales et des entreprises privées en dehors de leurs ressources propres. Dans la logique, encore une fois, de toute notre politique, nous entendons faire relayer de plus en plus cette contribution par le marché financier. Le marché financier est actuellement abondant et actif ; notre politique l'a fait renaître et il va permettre un recours direct de plus en plus important à l'épargne.

Le projet de loi de finances qui vous est présenté s'inscrit donc dans le cadre d'une expansion économique dont les perspectives sont tracées dans le rapport économique et financier qui lui est annexé.

Le taux de développement, retenu dans les hypothèses économiques qui ont servi à l'élaboration de ce document, correspond à l'expérience française d'années antérieures. Il est le même que celui qui a été retenu par nos voisins européens pour leur propre développement économique.

Les conditions objectives d'une expansion équilibrée sont aujourd'hui réunies. Les investissements réalisés en 1957 et en 1958 ainsi que les progrès de productivité en cours ont augmenté la capacité de production de l'économie nationale. La reconstitution des réserves d'or et de devises garantit les approvisionnements en matières premières. L'évolution enfin, des économies étrangères, à laquelle la libération des échanges nous associe de plus en plus étroitement, s'oriente elle-même vers une reprise de plus en plus affirmée.

Le déficit des échanges extérieurs et les conséquences de l'inflation avaient cassé le rythme du développement économique prévu par le troisième plan de modernisation et d'équipement.

L'assainissement indispensable de l'économie n'a pas permis d'atteindre complètement en 1959 les objectifs qui avaient été prévus par le plan.

Mais je tiens pour essentiel qu'ils puissent être réalisés le plus rapidement possible. Il m'apparaît en effet vital de préparer l'adaptation de l'économie française aux transformations qu'elle est appelée à connaître du fait de la révolution démographique, du fait de la mise en œuvre de la Communauté économique européenne et du fait de l'accélération du progrès scientifique.

Mais cette expansion, dont je viens de vous présenter les perspectives, doit se réaliser dans l'équilibre économique, sous peine de remettre en cause les conditions favorables qui ont été réunies au prix d'un an d'efforts.

Pour être saine et durable, l'expansion doit rester maîtrisable et solvable. Elle doit se développer dans l'ordre.

Nous voulons l'amélioration réelle et sûre des niveaux de vie mais nous considérons comme mensongères ces augmentations de salaires nominaux qui sont constamment dévorées par la hausse des prix et par la réduction des heures de travail. J'ai la certitude que tous ceux qui ont souffert de l'inflation — et ce sont spécialement les salariés — sont d'accord avec le Gouvernement sur ce point.

Nous estimons que les progrès économiques n'ont de sens que s'ils profitent aux hommes d'aujourd'hui et aux hommes de demain. Mais les seuls gains supplémentaires et véritables qu'il soit possible de partager sont ceux qui proviennent d'une expansion régulière et d'une productivité accrue. Ils doivent aller à la

fois et équitablement à la modernisation de l'équipement qui prépare l'avenir, à l'amélioration des salaires qui profite aux travailleurs, et à la baisse des prix qui accroît le pouvoir d'achat de tous.

Je demande donc à chacun de considérer qu'un relâchement des disciplines, budgétaires ou autres, que nous nous sommes imposées, remettrait en cause, à la onzième heure, les résultats de l'assainissement et les espérances du redressement.

En présentant le plan de décembre 1958, j'avais mis l'accent sur le lien qui unit l'assainissement intérieur et la libéralisation extérieure.

Je considère que l'effet qui a été exercé sur les entreprises françaises par la concurrence des pays étrangers et par la croissance des débouchés extérieurs constituera, dans les prochaines années, un facteur essentiel de l'expansion et de l'abaissement des prix de revient.

Je vois, dans l'ouverture de plus en plus complète de l'économie française aux courants d'échanges internationaux, le meilleur des stimulants et la plus efficace des disciplines.

L'expérience du Marché commun prouve déjà que des réductions substantielles des droits de douane et des obstacles contingentaires sont possibles et qu'elles constituent un stimulant exceptionnel pour toutes les économies intéressées.

Le Gouvernement français, je veux le dire très simplement, mais très fermement, considère que l'intérêt de la France est de s'engager dans la voie de la libération du commerce international et de l'expansion mondiale des échanges.

M. Paul Reynaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Très bien !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Cette politique de large ouverture sur le monde extérieur contribuera à une plus grande prospérité de tous les pays. Elle prêter une attention spéciale aux problèmes des pays en voie de développement. Elle apportera une aide accrue à tous ces peuples. Le Président de la République en a lui-même souligné l'urgence et l'ampleur nécessaire. Elle devrait comporter également des mesures destinées à empêcher les variations brutales des cours des matières premières.

Cette politique d'expansion des échanges internationaux, la France, en ce qui la concerne, a décidé de lui donner, comme première expression, l'élimination complète, dans les plus brefs délais, de toutes les formes de discrimination qui pourraient subsister à l'égard des marchandises en provenance de la zone dollar. L'aide des Etats-Unis a permis le redressement européen. L'équité, sinon la reconnaissance, commande que cessent ces mesures d'exception que seule la situation difficile de l'Europe avait justifiées après la guerre. Et l'expérience, depuis un an, démontre que lorsque les Français veulent faire l'effort nécessaire, ils sont à même de lutter contre la concurrence de tous les pays, de toutes les zones.

La France est résolue, d'autre part, à mettre fin, dans un délai qui ne devrait pas, en principe, dépasser deux ans, à toutes les restrictions quantitatives d'importation sur les produits industriels en provenance de l'Europe, comme de la zone dollar. Le contingent industriel est une mesure artificielle qui n'a plus de raison d'être et à laquelle plusieurs pays du Marché commun ont déjà pratiquement renoncé.

Le Gouvernement français estime, en outre, que le régime d'entrée en Europe des produits manufacturés en provenance des pays à bas prix de revient pose un problème qui devrait être étudié afin de permettre un développement raisonnable de ces importations. Nous devons trouver une réponse satisfaisante à la demande de ces pays qui veulent conquérir un débouché dans les grands centres de consommation de l'Europe et des Etats-Unis. C'est une des formes concrètes de l'aide que nous pourrions leur apporter, en veillant toutefois à ce qu'elle ne cause pas de trouble grave dans le fonctionnement de nos propres industries.

Dans le domaine des tarifs douaniers, les six pays du Marché commun sont déjà d'accord pour participer d'une façon active et constructive aux négociations qui vont commencer dans le G. A. T. T. pour un abaissement général des tarifs douaniers. Le succès de ces négociations dues à l'initiative de M. Dillon est une préoccupation majeure du Gouvernement.

L'objectif que doivent s'assigner les nations commerçantes du monde libre est de réaliser au cours des prochaines années un abaissement général des droits de douane. Le Marché commun pourrait envisager une certaine réduction de son tarif extérieur, dans toute la mesure, bien entendu, où tous les autres grands pays industriels s'y associeraient.

L'existence de la Communauté économique européenne me paraît un facteur déterminant dans le succès de la politique que je viens de définir. L'Europe devient un des « Grands » du commerce mondial. La France est consciente de l'influence et de l'autorité dont le Marché commun disposera dans tous les

domaines. Elle entend qu'il les mette au service du marché mondial.

Quinze ans d'efforts ont permis de grands progrès dans cette voie. Un recul serait désastreux. C'est pourquoi nous souhaitons que le marché commun s'engage vers une libération générale des échanges plutôt que vers des arrangements particuliers qui, s'ils peuvent bénéficier aux pays participants, affecteraient défavorablement d'autres pays amis.

Bien entendu, la France sera toujours prête à examiner les difficultés spéciales que le Marché commun pourrait causer à certains pays et à les régler d'une manière conforme aux règles du G. A. T. T.

Elle désire que le Marché commun évite ou élimine à l'égard de ses partenaires commerciaux toute différence de traitement qui ne serait pas justifiée par des circonstances absolument anormales.

Nous sommes aujourd'hui engagés, et bien engagés, dans l'expansion de la production et des exportations. Les progrès réalisés permettent de franchir une nouvelle étape. Nul ne doit s'en effrayer. Ceux qui redoutaient, il y a un an, l'épreuve des premières libérations ont pu constater que leurs craintes étaient vaines.

Ceux qui doutent encore aujourd'hui doivent trouver dans leur expérience récente des raisons d'avoir confiance en leurs propres moyens.

Nous devons aux autres pays, nous nous devons à nous-mêmes de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter le développement des échanges internationaux, échanges internationaux qui sont le meilleur instrument de la paix mondiale.

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, ce que le rapporteur général de votre commission des finances a justement nommé « les chemins austères de la prospérité ».

Ces chemins, le projet de loi de finances vous les trace. Il ne vous en dissimule pas l'austérité, car il implique des disciplines tant intérieures qu'extérieures. Mais il vous ouvre des perspectives sur une prospérité dont le pays détiendrait tous les éléments.

En acceptant le projet de loi de finances qui vous est présenté pour l'exercice 1960, vous montrerez que vous croyez aux vertus de l'effort et de la persévérance dans l'effort. Vous reconnaîtrez que la prospérité, comme la liberté, n'est pas un don mais qu'elle se mérite. Vous affirmez votre volonté de voir la France mériter et sa liberté et sa prospérité. *(Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Marc Jacquet, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. Marc Jacquet, rapporteur général. Mes chers collègues, après le substantiel exposé de M. le ministre des finances, votre rapporteur général n'a pas l'intention de refaire devant vous le rapport dont vous avez déjà connaissance. Il veut simplement en dégager les conclusions principales.

L'évolution de la situation économique que retrace ce rapport comporte beaucoup d'enseignements et certes beaucoup de raisons d'espérer. Le redressement financier, qui n'est pas contestable, a, comme toujours en France, été rapide, témoignant ainsi de la santé de l'économie et de ses possibilités de renouvellement.

Faut-il s'en tenir à un optimisme à courte vue et se contenter de la situation présente comme d'un répit accordé, comme d'une rémission au cours d'une longue maladie ?

Tel n'est pas le sens de l'action gouvernementale, tel n'est pas le sens de l'approbation que j'apporte ici à cette action.

Nous devons, mes chers collègues, nous considérer en état d'alerte permanente. La confrontation des prix et des salaires nous y oblige. La bataille ne sera définitivement gagnée que si l'équilibre réalisé permet une relance de l'expansion économique et un accroissement général du niveau de vie.

Comme le remarquait dès le mois de juin le rapport de la Banque de France, « si réconfortante et si brillante même qu'apparaît aujourd'hui l'évolution française, elle ne signifie naturellement pas que tous les problèmes soient pour nous définitivement résolus. La question reste et restera toujours de concilier les deux facteurs essentiels de stabilité monétaire et d'expansion économique. C'est plus qu'un débat vain, c'est une simple erreur que de chercher à opposer ces deux données dont l'expérience a montré dans tous les pays qu'elles étaient complémentaires.

« Sur le plan du réel, sur celui de la vie difficile des temps présents, ce qu'il faut affirmer, c'est la nécessité de sauvegarder un certain équilibre fondamental entre les ressources et les dépenses de l'Etat, entre les moyens et les charges de la nation.

« Les réformes que vient de couronner un premier et large succès ne seront consolidées que par l'effort d'une création continue à laquelle ne sauraient se substituer des artifices. »

Nous étions en effet arrivés, il y a deux ans, à un moment où le mal chronique de l'inflation risquait de devenir mortel. La monnaie vacillait sous le choc de la hausse des prix ; la situation

angoissante de nos comptes extérieurs laissait prévoir, à brève échéance, une asphyxie de notre économie.

Quelle que fût la lucidité du diagnostic porté à l'époque, un effort fiscal exceptionnel, une politique d'assainissement budgétaire courageuse, une aide extérieure importante ne suffisaient pas à modifier fondamentalement la situation. La précarité des gouvernements excluait tout résultat durable.

Deux ans ont passé. La situation s'est profondément transformée; l'équilibre des comptes extérieurs, qui apparaissait alors si lointain, a été réalisé, la situation du franc rétablie.

Le paradoxe de la crise dans l'expansion, de l'obligation de réduire la consommation, alors que la production s'accroissait sans cesse, la nécessité humiliante d'un appel à l'aide extérieure ont disparu.

Le budget qui nous est présenté aujourd'hui consolide les résultats acquis et constitue la base de départ d'une action à long terme.

La loi de finances nous apporte, en effet, trois éléments positifs.

D'abord, un budget général en équilibre et même en excédent. Cet excédent n'est pas considérable, puisque les recettes, qui s'élevaient à 57 milliards 900 millions de nouveaux francs, ne dépassent que de 817 millions le montant des dépenses. Mais cet excédent existe, et s'il est légèrement inférieur à celui de l'an passé, qui était de 1 milliard 39 millions de nouveaux francs, il ne faut pas oublier qu'il a été obtenu sans que les objectifs essentiels de l'action gouvernementale aient été compromis.

L'effort de pacification en Algérie est maintenu. La contribution de la métropole au plan de Constantine est accrue. Le volume des investissements publics est en augmentation dans plusieurs secteurs, cette augmentation venant d'ailleurs s'ajouter à celle qui est déjà intervenue en 1959.

Seconde caractéristique du budget: il comporte cette année, pour la première fois, une détente fiscale, encore légère, certes, encore insuffisante, mais réelle.

Il ne faut pas oublier en effet qu'en face de certains accroissements de charges qui pèseront cette année sur les sociétés, mais qui n'ont qu'un caractère provisoire, la réforme fiscale comporte des allègements définitifs à l'imposition des personnes physiques et aux droits de succession, allègements qui pourront d'ailleurs être accrus dans l'avenir et peut-être même au cours du premier semestre de l'année 1960.

Troisième caractéristique du budget: la stricte limitation de l'impasse à 6 milliards de francs nouveaux. Certains d'entre vous penseront sans doute qu'il y a là un certain fétichisme des chiffres et qu'il n'était peut-être pas indispensable à la sauvegarde de la monnaie, ni absolument conforme aux nécessités de l'expansion de s'en tenir strictement aux limites fixées l'année précédente.

Pour ma part, j'y vois un symbole, celui de la stabilité de notre monnaie vis-à-vis de l'étranger d'abord et vis-à-vis de nous-mêmes ensuite. Je suis heureux, dans le même esprit, de constater que la frontière établie cette année pour la première fois entre les dépenses définitives et les opérations provisoires met fin à un mythe provisoirement ancré dans l'opinion publique, celui du déficit chronique de nos finances.

C'était dans la mesure où l'appel à l'épargne pour couvrir des dépenses extraordinaires ne pouvait être envisagé qu'était née la notion d'impasse. Il est logique, alors, les possibilités de crédit réapparaissant comme conséquence de la stabilité financière, qu'on revienne à une définition normale de l'équilibre budgétaire qui n'exclut pas l'existence d'avances provisoires faites par l'Etat pour financer certaines de ses activités.

Telles sont les caractéristiques essentielles du budget sur le plan proprement financier. Mais le budget de 1960 comporte aussi des aspects positifs sur le plan économique.

Tout d'abord, et c'est là un témoignage des intentions du Gouvernement, il s'inscrit dans une perspective d'expansion: augmentation de 6 p. 100 de la production industrielle; augmentation de 5 p. 100 de la production totale; augmentation de 4 à 5 p. 100 des salaires; augmentation de 7 p. 100 des investissements productifs; augmentation de 5 p. 100 du commerce extérieur.

Ces hypothèses paraissent prudentes et leur probabilité ne saurait être que renforcée par la stabilité.

Le Gouvernement s'est refusé à tirer des traites sur l'avenir ou à engager des paris inconsidérés.

L'évolution de la conjoncture et la mise en oeuvre des réformes prévues auraient peut-être pu l'autoriser à procéder dès maintenant à l'ajustement souhaitable de certaines mesures encore insuffisantes ainsi qu'à l'accroissement plus substantiel du pouvoir d'achat. Il n'a pas eu cette hardiesse.

Quoi qu'il en soit, on doit se féliciter que ce budget, bien que prudent, ne soit pas passif et que ne soient pas perdus de vue les impératifs qui commandent l'évolution ultérieure.

La progression des crédits prévus pour l'éducation nationale ou pour les H. L. M., la progression des crédits d'équipement et,

plus encore, des autorisations de programme, concernant en particulier l'habitation et les constructions scolaires, les crédits prévus pour l'application du plan de Constantine et pour l'aide aux Etats de la Communauté, marquent l'insertion du budget de 1960 dans une perspective élargie.

Enfin, il ne faut pas oublier — c'est un élément important de la politique du Gouvernement — que la limitation de l'appel au crédit accroîtra les disponibilités du marché financier pour le plus grand bénéfice des investissements privés.

Nous rendons hommage à cet effort de rigueur et de continuité. On ne peut cependant dissimuler les inquiétudes qui subsistent et les difficultés à surmonter pour que le pays soit décidément engagé sur des bases saines dans la lutte pour une prospérité accrue.

Une première mise en garde concerne la nécessité de cerner, de délimiter et proscrire les dépenses inutiles et superflues.

La réforme des structures administratives à laquelle s'est consacré le Gouvernement ne peut, certes, produire des effets immédiats. On doit cependant regretter vivement que les résultats escomptés pour 1960 — 15 milliards de francs — ne soient pas plus importants et que l'amélioration de la productivité des moyens d'action de l'administration n'apparaissent pas plus féconde, ne s'affirme pas plus nettement. On garde l'impression que la recherche des économies indispensables, dans la ligne générale qu'il s'est tracée, est trop souvent entravée par l'inertie, et les réformes par le manque d'imagination et le conservatisme. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Pour que la pression fiscale ne soit pas aggravée, les sacrifices demandés pour obtenir le redressement financier réclamé aujourd'hui ne doivent pas être stérilisés par le développement de charges improductives qui, plus tard, menaceraient l'équilibre. De ce point de vue, le projet de 1960 est nettement insuffisant, qui ne fait aucune part à la réforme administrative, si ardemment souhaitée par la grande majorité de cette Assemblée. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Une deuxième mise en garde s'impose. Il n'est pas de restauration financière sans politique à long terme. Un des éléments essentiels de la politique budgétaire du Gouvernement a été la suppression, ou du moins une diminution considérable, du volume des subventions économiques. Nul ne comprendrait que cette œuvre d'assainissement soit remise en cause au fil des budgets successifs. C'est néanmoins ce qui risquerait de se produire si une action en profondeur n'était pas exercée sur l'économie dans son secteur le plus vulnérable, celui de la distribution.

Nous savons que le Gouvernement se préoccupe de la réforme des circuits de distribution, et M. le ministre des finances vient de nous le rappeler. Nous avons, pour notre part, conscience que la solution apportée à ce problème est de nature à exercer une influence déterminante sur l'évolution de notre économie dans les mois et années qui viennent, et nous entendons sur ce point secondar l'action du Gouvernement. (Très bien! très bien! à droite.)

Certes, la politique d'importation libérale actuellement suivie, l'application de plans de baisse dans certains secteurs, voire la taxation éventuelle de certaines denrées, constituent pour le Gouvernement une nécessité impérieuse et immédiate en face de la menace grandissante de hausse des prix. Mais il est incontestable que seule la réforme profonde des circuits de distribution est, et seulement à longue échéance, la clef véritable du problème. (Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)

Notre appui sera également acquis au Gouvernement dans toute la mesure où il essaiera de peser sur le coût du crédit et de réformer certaines pratiques bancaires. Accroître les disponibilités du marché financier est un élément heureux pour la politique d'investissement, mais réduire le loyer de l'argent apporterait le complément nécessaire à une reprise rapide de l'expansion. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

A deux autres points de vue, la politique que consacre le projet qui nous est soumis n'apparaît pas comme suffisamment définie. Le point le plus inquiétant concerne la politique agricole. L'écart entre les prix agricoles et les prix industriels, qui aboutit à la détérioration constante des revenus agricoles et surtout à l'augmentation de l'endettement des agriculteurs, que constatait récemment M. le ministre de l'agriculture, ne peut être comblé que par une organisation des marchés et de l'exportation, une modernisation de plus en plus poussée de l'exploitation, une amélioration continue des conditions de vie sur le plan de la protection sociale, de l'habitation et de l'école à la campagne.

On répète très souvent que l'agriculture est la première industrie nationale. Pour que cela ne reste pas une affirmation purement verbale, il faut que le problème de l'agriculture française soit examiné dans le cadre d'une politique d'ensemble, qui doit non seulement assurer une production vitale pour le pays, sauvegarder une réserve d'hommes, mais encore s'harmoniser dans

le sens des échanges extérieurs, de façon à favoriser les productions industrielles ou agricoles les plus exportables. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le second point concerne les salaires. Il serait décevant de penser que la stabilité financière puisse en arrêter la progression ; le but, au contraire, est d'élever le niveau de vie des masses salariales et de les faire profiter, pour la meilleure part, des bénéfices de l'expansion et de l'accroissement de la productivité.

On a assez vu à quel point sont illusoire les hausses nominales qui n'ont pour effet que d'entretenir le mécontentement et de pourrir le climat social. Il faut donc écarter les mirages, mais ne pas, pour autant, rejeter ce principe, seul digne d'une communauté sociale moderne, que les travailleurs doivent être les premiers à profiter de l'accroissement du produit national. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A cette même idée se rattache la solution de certaines questions sociales épineuses posées devant la nation, comme celle de la situation des anciens combattants de la première guerre mondiale qui, ne bénéficiant que fort peu des avantages de prévoyance sociale du fait même de leur âge, ont, plus qu'on ne veut le dire, véritablement besoin des quelques milliers de francs de la retraite qu'on leur a retirés. (*Applaudissements à gauche, à droite et au centre.*)

Il serait regrettable que les chances du redressement national, autant moral qu'économique, soient compromises par le refus de revenir sur certaines mesures inadéquates. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mesdames, messieurs, si, comme on l'a dit, l'économie marche de destructions en reconstructions, nous sommes certainement dans une étape de progrès.

A cet égard, les perspectives sont dominées par ce qu'un économiste appelait récemment « la montée des besoins ». L'extension, toujours plus large, des besoins sociaux et culturels, les transformations de plus en plus rapides entraînées par le progrès technique nous posent une foule de problèmes dont certains doivent trouver des solutions immédiates.

Pour n'en citer qu'un, le déficit en spécialistes et en ingénieurs et la pénurie de laboratoires, qui retentissent fâcheusement sur l'essor de nos techniques, imposent une action persévérante et peut-être révolutionnaire dans le développement de l'enseignement et de l'équipement. Il s'agit là de l'investissement le plus productif, celui qui sauvegarde le mieux l'avenir. Cela, le Gouvernement a eu l'insigne courage de le comprendre et de nous le proposer.

Les signes encourageants sont nombreux, parce que la France est un pays de ressources équilibrées du point de vue économique comme du point de vue humain. Il s'y ajoute, aujourd'hui, que ce pays n'est pas seulement reconstruit, équipé, restauré, mais renouvelé par une résurrection démographique, imprévisible il y a vingt ans, qui exige des prises de position résolument tournées vers l'avenir.

Economie équilibrée, expansion progressive, montée de la jeunesse, tels sont les fondements mêmes de l'action gouvernementales ; ils correspondent aux espérances profondes de la nouvelle République.

L'ordre véritable n'est pas stagnant ; investissements, production, consommation sont solidaires et doivent progresser ensemble, sinon au même rythme.

La stabilité permet seule le choix entre le temporaire et le permanent, entre la satisfaction immédiate et le développement. Jusqu'à maintenant l'incrédulité monétaire ajoutait ses effets à l'incrédulité politique pour faire obstacle au développement économique.

Certes, il n'y a pas de remède miraculeux et on ne peut avancer que pas à pas. C'est en ce sens que la demande intérieure doit être maintenue dans des limites raisonnables. La préparation de l'avenir, l'élargissement de notre économie en concurrence avec celle de nos alliés occidentaux, le devoir de la France comme des autres nations privilégiées de venir en aide aux pays sous-développés — comme elle l'a d'ailleurs toujours fait il faut le rappeler — les problèmes que pose l'émulation pacifique avec les pays de l'Est, sont autant de raisons de vouloir une transformation progressive mais profonde de notre économie.

Cette adaptation toujours plus féconde ne sera réalisée que si le pays voit maintenues ses raisons de croire à sa durée et à son renouvellement.

Monsieur le Premier ministre, c'est parce que nous vous dirons avec fermeté sur quels points nous ne pouvons accepter les solutions que vous nous proposez, c'est parce que nous sommes persuadés que, vous aussi, vous nous comprendrez en opérant au cours de ce débat les rectifications nécessaires, que nous pourrions alors, sans remords et sans crainte demander à la nation de vous suivre en confiance sur les chemins austères que vous avez choisis pour mener le pays à la prospérité. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mondon, premier orateur inscrit dans la discussion générale.

M. Raymond Mondon. Mesdames, messieurs, au cours du deuxième semestre de 1958 on a beaucoup parlé de réformes et M. le rapporteur général vient de faire allusion à certaines d'entre elles.

Quelles sont donc les réformes réalisées depuis un an ? D'abord, la réforme judiciaire, opérée par ordonnance au mois de décembre 1958. Sans revenir sur ce problème dont on a déjà beaucoup parlé, on peut cependant observer que cette réforme n'a en rien touché aux droits de l'administration centrale de la justice, mais qu'elle a par contre lésé certains de nos départements, arrondissements et cantons.

J'ai toujours été partisan d'une réforme judiciaire et j'ai quelques raisons pour cela. En 1949, je m'en souviens, j'ai été favorable à la suppression de certains tribunaux complètement inutiles. Je pense toutefois que dans cette voie on est allé trop loin et qu'une fois de plus c'est encore à un acte de concentration et de centralisation que l'on s'est livré au lieu de la déconcentration et de la décentralisation promises.

Deuxième réforme, la réforme fiscale. En réalité, s'agit-il bien d'une réforme fiscale ? Je ne le pense pas : la commission des finances, elle-même, n'a-t-elle pas parlé de projet de loi « portant aménagements fiscaux » ?

Troisième réforme, la réforme administrative qui doit être une source d'économies et qui fait l'objet de l'article 4 du projet de loi de finances.

L'article 76 de l'ordonnance du 30 juin 1958 portant loi de finances pour 1959 disposait que le Gouvernement devait définir avant le 1^{er} avril 1959 un programme d'économies capable de dégager un certain nombre de milliards. Or, l'article 4 du projet de loi de finances en discussion aujourd'hui constitue de la part du Gouvernement presque un aveu de carence, puisque aucun résultat tangible et positif n'est atteint.

Nous attendrons les résultats de la réforme prévue. Pour l'instant nous constatons que les économies envisagées doivent rapporter quinze milliards ; encore convient-il de noter que cette somme comprend le produit de la vente de biens domaniaux.

Monsieur le ministre des finances, il m'est difficile de vous demander aujourd'hui un engagement à terme. Mon collègue et ami M. Courant a déposé un amendement invitant le Gouvernement à nous exposer dans le courant de l'année prochaine les résultats tangibles et positifs de cette réforme administrative et de nous faire connaître le montant des économies réalisées. En réalité, je sais bien qu'une réforme administrative est peut-être plus difficile encore à réaliser qu'une réforme fiscale.

J'ai déjà fait observer que si la réforme judiciaire a pu être entreprise c'est parce qu'elle n'avait pas porté atteinte aux droits de l'administration centrale, mais seulement aux droits des départements, des communes et des cantons. En revanche, la réforme administrative, c'est le pavé dans la mare des administrations centrales ! C'est, je le reconnais volontiers, l'atteinte aux droits exorbitants de certaines de ces administrations et à la routine !

Je comprends alors les hésitations. Mais je demande au Gouvernement : où est donc cette autorité qui doit découler de la stabilité gouvernementale prévue par la Constitution ?

Comment se pose le problème des économies et de la réforme administrative ? On peut actuellement distinguer deux tendances, l'une de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire, l'autre, au contraire, de tout concentrer et tout centraliser à Paris.

La première de ces tendances se manifeste dans les textes, notamment dans les ordonnances prises par le gouvernement du général de Gaulle en faveur des départements et des communes au mois de janvier dernier. Cela, c'est la théorie, le principe.

On parle aussi beaucoup d'aménagement du territoire. On donne même à ce sujet des conférences de presse très intéressantes à la présidence de l'Assemblée nationale. Mais pratiquement, où en sommes-nous ? Toutes ces belles théories, tous ces beaux principes enrobés de beau papier, que contiennent-ils ? En fait, nous devons constater que les ordonnances de janvier, que les grands principes d'aménagement du territoire sont battus en brèche par le renforcement de la tutelle technique, par des circulaires et des instructions qui souvent ne sont conformes ni aux lois, ni aux ordonnances, ni aux décrets.

Monsieur le ministre des finances, dans une brochure adressée au début de l'année aux comptables du Trésor dans les départements, vous reconnaissez vous-même que si théoriquement un effort de décentralisation administrative a été réalisé, cet effort est battu en brèche par un effort contraire, plus puissant, de concentration de certains ministères techniques. Vous citez notamment le ministère de la santé publique, en faisant allusion au projet de réforme hospitalière. Les maires et les présidents de conseils généraux qui sont dans cette Assemblée ne pourront pas me démentir.

La force d'inertie, la routine sont donc plus fortes et — pourquoi ne pas le dire ? — la nostalgie de certains hauts fonction-

naires de la IV^e République les incite peut-être à ne pas aller davantage dans le sens de la décentralisation.

De quoi s'agit-il, en somme ? Non pas d'abattements symboliques de cinq, dix, quinze milliards de francs qui sont toujours faciles à opérer, ou à oublier. Mais il importe d'aboutir à la réforme des services et de modifier un climat, une tendance.

Quelle est la situation actuelle ? Nous avons une administration centralisée et compliquée pour l'administré, pour le contribuable, et aussi pour le fonctionnaire. L'administré et le contribuable en sont mécontents, car ils cherchent, en vain souvent, dans les départements et plus encore à Paris, l'administration ou le fonctionnaire compétent.

Les fonctionnaires sont également mécontents — la preuve en est donnée en ce moment — parce qu'ils sont mal payés et qu'ils sont — disons-le — trop nombreux du haut au bas de l'échelle, du fait de la complication de l'administration.

Nous assistons donc à une coalition des administrés et des fonctionnaires qui légitimement sont mécontents et pour ces derniers les maires de villes déjà importantes peuvent le constater plus facilement. Non seulement intervient le nivellement par la base qui provoque le mécontentement des salariés de la fonction publique, mais encore se produit la fuite de certains bons éléments vers le secteur privé, notamment dans les domaines techniques, et l'Etat perd ainsi des ingénieurs, des architectes et certains cadres administratifs qui ne jugent plus suffisante la rémunération de la fonction publique.

Il est courant de dire dans une administration — et un chef de service lui-même me l'affirmait encore récemment : « Il vaut mieux un bon rédacteur bien payé que deux auxiliaires ou deux temporaires mal rémunérés qui seront mécontents et assureront mal leur service. »

C'est là tout le problème, non seulement de la rémunération de la fonction publique, mais de la bonne marche des services publics.

On a tendance à la prolifération des services. Je ne parle, bien entendu, ni du ministère des P. T. T., ni du ministère de l'éducation nationale, puisque — M. le rapporteur général le disait tout à l'heure — l'enseignement a besoin, non pas d'un personnel administratif plus important, mais d'un plus grand nombre de maîtres, en raison de l'accroissement démographique de notre pays.

Je lisais récemment — certains de nos collègues ont peut-être fait la même lecture — un livre écrit par un Anglais et intitulé : *La règle d'or de M. Parkinson*, avec cette épigramme : « Un égale deux » et voici les conclusions de cet auteur anglais, non pas pour l'administration française — je crois cependant qu'on peut très bien les lui appliquer — mais pour l'administration anglaise.

Première conclusion : un fonctionnaire entend multiplier ses subordonnés et non ses rivaux.

C'est tout à fait exact et nous en voyons souvent l'application.

La deuxième conclusion est la suivante : les fonctionnaires se créent mutuellement du travail.

Nous pouvons le constater tous les jours, dans les administrations de l'Etat et également — je vous le concède, monsieur le ministre des finances — dans les administrations municipales. Vous et moi en savons quelque chose.

Mais il y a plus fort. Cet auteur anglais a constaté que dans la marine de son pays — je n'ai pas encore pu vérifier si c'est également vrai dans la marine militaire française, car je ne suis pas compétent dans ce domaine — plus le nombre et les effectifs militaires des bateaux de guerre ont diminué, plus les services civils de l'amirauté ont augmenté. Il serait peut-être intéressant de savoir si, dans l'armée de terre, dans la marine ou dans l'aviation militaire françaises, il n'en va pas de même.

Dans notre administration, mes chers collègues, sans aller si loin, ne constatons-nous pas tous les jours des chevauchements dans les services de l'Etat ou dans ses services décentralisés ?

Je parlais tout à l'heure de l'administration de la population et de la santé publique. Mais il est curieux de voir que dans chaque chef-lieu de département, une direction de la population s'occupe non seulement des pupilles de l'Etat, mais d'un certain nombre d'autres problèmes d'assistance et notamment des gestions hospitalières. Or, à côté, à la préfecture, le service d'assistance générale s'occupe souvent des mêmes problèmes, quand ce n'est pas pour contredire ce que fait le service d'Etat. Il y a là un chevauchement de services et des doubles emplois inutiles.

Parlerai-je de la confusion entre les services des ponts et chaussées et du génie rural ? Un conseil municipal prend une délibération et l'envoie à la préfecture, à un fonctionnaire, qui est un administratif, qui ne connaissant pas les problèmes techniques transmet le dossier aux services des ponts et chaussées ou du génie rural. Alors commence une belle bataille entre les deux administrations — je vois que de nombreux maires de communes rurales m'approuvent. (Applaudissements sur divers bancs.)

Voyons maintenant le problème de l'éducation nationale. Quand on fait construire une école, c'est le maire, le conseil municipal qui fait la proposition. On s'aperçoit ensuite qu'on a affaire à un service des constructions scolaires à l'inspection d'académie et à un service des constructions scolaires à la préfecture et à la sous-préfecture. Quand ils se mettent d'accord, tout va très bien, mais quand ils ne le sont pas, vous vous rendez compte du nombre de papiers qui sont encore nécessaires.

Je ne parle pas tout de suite du ministère des finances, me réservant de le mentionner spécialement. Il y a en effet beaucoup à dire à son sujet.

Tous ces services, bien entendu, se croient obligés d'intervenir, de critiquer. En effet, un dossier n'est pas envoyé à un chef ou sous-chef de service sans que celui-ci n'y appose sa griffe, sans qu'il le garde un certain nombre de jours dans son bureau et sans qu'il se croie obligé d'y apporter quelque critique. Il faut bien justifier l'existence d'un service.

Tout cela parce qu'à l'administration centrale chaque service ministériel agit sans liaison avec le service ministériel voisin, parce que, dans nos départements, le préfet, qui est en droit non pas uniquement le représentant du ministre de l'Intérieur, mais le représentant du Gouvernement, donc du Premier ministre, n'a pas toujours en fait autorité sur les autres administrations, et n'est souvent pas au courant — nous avons pu le constater — des circulaires envoyées par un ministre technicien à ses services dans le département. Je m'en suis encore rendu compte récemment en ce qui concerne le ministère des finances.

Monsieur le ministre des finances, j'en arrive maintenant à votre ministère. Celui-ci s'immisce partout — vous le savez bien, vous êtes maire depuis trente ans — et se permet de juger de l'opportunité, et non pas seulement de la légalité, des décisions d'un maire et d'un conseil municipal (Applaudissements sur de nombreux bancs), d'où des échanges de lettres inutiles et des pertes de temps.

J'ai en mémoire que l'engagement de quelques balayeurs de rues ou de quelques chauffeurs du service de nettoyage a provoqué l'échange d'au moins cinq ou six lettres de trois ou quatre pages chacune entre la préfecture ou la trésorerie générale et la mairie en cause, avec de magnifiques équations, les unes pour démontrer que cet embauchage n'était pas nécessaire et les autres, bien entendu, pour prouver le contraire.

J'ai également en mémoire, monsieur le ministre des finances, un mandat émis par la préfecture d'un important département de la métropole lors du passage en cette préfecture d'un ministre, je crois, à l'occasion duquel le préfet qui, depuis, est devenu ambassadeur de France, avait commandé une caisse de champagne.

Or, le mandat est revenu impayé de la trésorerie parce que la somme correspondant à cet achat était mentionnée sans le remboursement des bouteilles vides.

Peut-être me direz-vous, monsieur le secrétaire d'Etat aux finances, que cela est fort bien, mais je me demande si le temps passé par les fonctionnaires de la préfecture et à la trésorerie pour faire, défaire et refaire ce mandat ne compensait pas largement le remboursement des bouteilles vides.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Ce raisonnement peut conduire très loin, car alors où nous arrêtons-nous ?

Au fond, vous êtes ravis de la tutelle du ministère des finances, car très souvent vous l'invoquez pour refuser des dépenses auxquelles vous n'auriez pas le courage de vous opposer vous-mêmes. (Mouvements divers.)

M. Raymond Mondon. Je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur le ministre des finances, car, personnellement, je n'ai cessé de répéter que si les maires et les conseillers municipaux voulaient davantage de liberté, il fallait aussi qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils soient capables de savoir refuser d'eux-mêmes certaines dépenses, sans la tutelle du ministère des finances, parce que si l'on demande davantage de liberté, il faut aussi avoir le courage de prendre quelquefois des décisions impopulaires et ne pas toujours demander des subventions à l'Etat. Je l'ai déjà dit ; nous sommes donc d'accord.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Il est bien évident que la tutelle de l'Etat s'exercerait infiniment moins sur les communes si les communes faisaient moins appel au concours financier de l'Etat. (Mouvements divers.)

Sur plusieurs bancs. Assurez-leur des ressources !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Il est assez naturel, lorsque l'Etat est sollicité pour donner des subventions ou participer à des travaux, qu'il exerce une sorte de contrôle sur les projets et même sur l'opportunité ou l'utilité de ces projets. Vous savez bien que l'état des finances ne permet pas de tout réaliser et qu'il y a une priorité à laquelle on est bien obligé de prêter attention.

M. Raymond Mondon. Monsieur le ministre, je ne l'ai jamais contesté. Vous avez le contrôle de la légalité. Il est bien entendu qu'en matière de constructions scolaires subventionnées par l'Etat, on discute de la priorité dans des commissions scolaires départementales. Les maires de France ont toujours demandé à assumer des responsabilités, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine financier, mais à condition qu'on leur donne la possibilité d'avoir les ressources nécessaires !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Les ressources ne sont pas illimitées.

M. Raymond Mondon. En matière d'impôts directs locaux, nous savons bien qu'une réforme de la patente est en cours dans les anciens départements — je ne parle pas des trois départements lorrains et alsaciens, qui sont régis par un système spécial depuis l'ordonnance d'octobre 1945 — mais nous savons aussi ce que représente la valeur des centimes pour 90 pour 100 des communes de France.

Je ne veux pas rouvrir la discussion que nous avons eue la semaine dernière avec M. le secrétaire d'Etat aux finances sur les impôts indirects. Mais quand on se rend dans les pays voisins, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, on est étonné des possibilités qu'offre aux communes, non seulement urbaines, mais rurales, pour entreprendre des travaux, la politique de décentralisation et de déconcentration qui est suivie dans ces pays. Les frontaliers que nous sommes, qui se rendent souvent en Allemagne, n'ont pas manqué de le constater.

Pourquoi cette fâcheuse tendance subsiste-t-elle en France ? Parce qu'on veut tout régenter de Paris. J'ai parlé de l'aménagement du territoire. Je me souviens que, dans cette Assemblée, au cours d'une précédente législature, on a déclaré qu'on restreindrait les autorisations de construire à Paris. Or, ce matin, un de mes collègues me disait qu'on s'était aperçu, à la commission des finances, que, s'agissant de Paris, alors qu'on avait autorisé 630.000 mètres carrés de construction en 1956, qu'on avait fait un effort pour ramener cette superficie à 400.000 mètres carrés en 1957 et 1958, on était remonté à 660.000 mètres carrés en 1959.

M. René Schmitt. On construit même sans autorisation.

M. Raymond Mondon. N'est-ce pas un exemple de concentration, non seulement du point de vue administratif, mais du point de vue social et humain ? Croit-on que c'est là la bonne voie ? Va-t-on continuer à créer des villes-monstres ? Et c'est un maire de grande ville en extension qui parle ainsi.

Vous savez, monsieur le ministre, combien coûte un homme qui émigre de la campagne vers Paris ou une grande ville. Vous savez que, pour lui, il faut créer et aménager de nouveaux quartiers, avec toutes les conséquences que cela comporte. On a chiffré à deux millions ou deux millions et demi son installation dans une ville.

Mais, monsieur le ministre, je viens aussi faire un peu mon *mea culpa*. Si l'administration se complique c'est également parfois la faute des parlementaires, qui interviennent beaucoup, parce que l'administration est fort complexe et que les braves gens ne savent plus, comme l'on dit dans nos campagnes, à quel saint s'adresser, et à supposer qu'un parlementaire soit un saint, ils s'adressent à lui pour qu'il intervienne.

Or, on sait très bien que lorsqu'un parlementaire intervient, il risque de retarder le dossier pendant quinze jours, trois semaines ou un mois, car parfois l'on ne dit pas non parce qu'un parlementaire est intervenu.

A ce sujet, je me permets de vous rapporter un incident survenu il y a quelques années : un brave homme ne parvenait pas à toucher une pension d'invalidité de guerre. Je suis donc intervenu auprès du ministre des anciens combattants. Ce ministre fait encore partie du Gouvernement, mais n'est pas le ministre des anciens combattants actuel.

Il m'a répondu que le dossier était introuvable et qu'il était dans un bureau inaccessible au public. J'ai fait procéder à une enquête qui permit de découvrir que le dossier recherché était rangé, avec des milliers d'autres, sous une couche de poussière, dans les bureaux de l'annexe du ministère des anciens combattants, au quel de Bercy. Voilà le résultat d'une concentration administrative excessive !

Ainsi apparaît, monsieur le ministre, la nécessité d'adapter notre administration au rythme de notre temps, de modifier le climat de méfiance et de suspicion de l'administration centrale à l'égard des administrateurs locaux, faute de quoi nous irons de mal en pis ! M. Pellenc a, dans son récent rapport devant le Sénat, parlé d'un budget de choix et a regretté que celui-ci n'existât pas en ce qui concerne les économies et les réformes administratives. Il faudrait pour cela alléger les tâches de l'Etat au sommet, ne pas vouloir tout confier à l'Etat.

Sous la IV^e République, on disait que, malgré les crises ministérielles, la présence des bureaux assurait la permanence de l'Etat. Aujourd'hui — j'y faisais allusion tout à l'heure — cela

ne doit plus être puisque l'autorité de l'Etat, vous l'avez dit vous-même, est heureusement rétablie grâce à la continuité et à la stabilité ministérielles.

Alors, pourquoi cette tendance centralisatrice se maintiendrait-elle et même se renforcerait-elle ?

Vous demandez la confiance du public, celle des élus locaux. Nous vous la donnons, monsieur le ministre des finances, bien que nous ayons quelquefois à nous plaindre de vos services. Mais en revanche, faites donc un peu plus confiance à ceux qui, en permanence, sont en contact avec les administrés, que ce soient les élus locaux, les préfets ou les sous-préfets.

Récemment, du haut de cette tribune, M. le Premier ministre a évoqué la réforme municipale. Elle sera l'occasion de faire vraiment de la décentralisation, de faire un choix et, ainsi, des économies. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Lemaire. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Maurice Lemaire. Mes chers collègues, M. le ministre des finances a commenté ce matin le rapport économique et financier figurant en exercice de la loi de finances de 1960.

Ce rapport constitue un document important, précis, riche en éléments, et à partir duquel chacun peut se faire une opinion sur la politique générale du Gouvernement, appuyée sur un dispositif budgétaire très solide.

Cette politique, dont l'excellent rapport de M. Marc Jaquet, rapporteur général du budget, a retracé les principaux aspects, mes amis du groupe de l'Union pour la nouvelle République et moi-même nous l'approuvons dans son ensemble. Nous nous félicitons particulièrement du redressement spectaculaire de notre balance commerciale et de la réussite obtenue dans le domaine de la stabilité de la monnaie et de son renforcement.

Nous savons, et cela vient d'être dit à la tribune, que ce redressement est encore fragile et que tous nos efforts doivent tendre vers de nouveaux progrès.

C'est dans cet esprit, qu'au nom de mon groupe, je présenterai certaines remarques et certaines suggestions d'ordre général.

Tout d'abord, je regrette que le projet de budget pour 1960 ne s'inscrive pas exactement ou pleinement dans le cadre du troisième plan de modernisation économique et sociale.

Ce plan a été promulgué en mars 1959. De mars 1959 à octobre 1959, six mois, seulement se sont écoulés. Il eût été nécessaire, je crois, de préciser pourquoi la progression industrielle, par exemple, ne paraît pas devoir être aussi importante que le laissent espérer les indications du plan.

En effet, il prévoyait que de 1957 à 1961 l'expansion de la production industrielle devait s'élever, par rapport à 1956, de 30 à 35 p. 100 environ. Quand on sait que 1957 a vu une progression de 9 p. 100, 1958 une diminution de 2 p. 100 et que 1959 enregistrera une augmentation du même taux, on voit que si la progression de la production industrielle reste de 6 p. 100 en 1960, c'est une amélioration d'au moins 15 p. 100 qu'il faudrait réaliser en 1961 pour atteindre le seuil indiqué dans le plan de modernisation et d'équipement.

Pourquoi, dans ces conditions, n'avoir pas prévu pour l'année 1959 un taux de progression de 9 p. 100 et pour l'année 1961 de 11 p. 100, ce qui nous aurait maintenus à l'intérieur des limites minima du plan de modernisation ?

Des progressions de cet ordre sont-elles trop ambitieuses ? Nous ne le croyons pas, surtout après deux années de pause qui étaient à notre avis nécessaires mais pendant lesquelles l'économie française a recueilli une élasticité qu'elle ne connaissait pas et dont a témoigné ici même le discours de M. le ministre des finances.

On sait que de 1954 à 1955 le taux de progression annuelle est passé de 11 p. 100 en 1955 à 9 p. 100 ensuite et de nouveau à 11 p. 100.

Années de fort déficit de la balance extérieure des comptes, dira-t-on ? On peut l'objecter valablement mais si l'on considère, d'une part, que le manque de ressources énergétiques nationales était le principal responsable de ce déficit, alors que dans ce secteur la situation s'est grandement améliorée et ne peut que s'améliorer encore rapidement, si l'on considère, d'autre part, qu'une heureuse dévaluation a fait que, par leur niveau, nos prix sont devenus compétitifs sur le marché mondial et, qu'enfin nous bénéficions, ce qui est essentiel, de la direction d'un gouvernement fort et stable, ce dont nous sommes heureux, on ne peut pas ne pas en conclure que les conditions fondamentales de notre complexe économique ont radicalement évolué dans un sens favorable, ce qui permettrait d'espérer, grâce aussi, il faut le dire, à la reprise mondiale des affaires, que nous répartirons vivement de l'avant, comme le font d'ailleurs un certain nombre de nos voisins immédiats.

Il faudrait pour cela, bien entendu, que le Gouvernement et le Parlement fussent absolument d'accord non seulement sur les buts mais encore sur les moyens. Or, sur les moyens, si je ne

dis pas qu'il y a malentendu, je pense qu'il serait bon de s'entendre plus valablement.

Je note, en effet, qu'à la page 25 du rapport économique qui nous est présenté, figure, après le sous-titre « Lutte contre les risques inflationnistes », la phrase suivante que vient de rappeler M. Pinay, ministre des finances, à cette tribune : « Mais, pour être saine et durable, l'expansion doit rester maîtrisable et soluble ».

N'est-ce pas dans ce terme « maîtrisable » que l'on sent percer la grande inquiétude ? L'expansion serait-ce, en somme, quelque chose comme un cheval ombrageux et fougueux qu'on ne pourrait dompter et conduire qu'avec un mors solide, des mollets de fer et des reines constamment tendues ?

J'avoue ne pas voir ainsi le danger, si danger il y a, ce que je ne nie absolument pas. Ce n'est pas l'expansion qu'il faut a priori rendre responsable mais la hausse des prix, ce qui, il faut bien le reconnaître, n'est pas tout à fait et même pas du tout la même chose.

Quelles peuvent être, en effet, dans une économie comme la nôtre comme dans une économie tout court, les principales actions inflationnistes ou déflationnistes ?

Faisons-en très rapidement l'énumération.

Est inflationniste un accroissement de salaires non compensé par un accroissement correspondant des biens de consommation. Sont inflationnistes également les investissements sociaux, les investissements administratifs et, d'une façon très générale, tous les investissements qui ne sont productifs qu'à long terme.

Sont déflationnistes, au contraire, l'accroissement de la production des biens de consommation au premier chef, l'accroissement de la productivité, l'accroissement de la production et sont, bien entendu, également déflationnistes l'augmentation de l'épargne et l'augmentation des exportations.

Je m'empresse de dire, mes chers collègues, qu'il n'est pas question dans ma pensée de réduire des investissements qui se rapportent au social, à la culture, ni même les investissements administratifs et certainement pas, parmi les investissements rentables à long terme, ceux qui concernent le logement par exemple.

Mais plus l'effort doit s'amplifier dans ces domaines — et il faut les amplifier — plus il faut les compenser vigoureusement par l'amélioration des facteurs de production et surtout de productivité. Plus nous voudrions aider nos populations d'Algérie, plus nous voudrions marquer notre solidarité active envers les peuples des pays associés, plus nous voudrions relever le niveau de vie des départements d'outre-mer et plus nous voudrions « sauver l'homme », suivant la noble expression du général de Gaulle, plus il nous faudra produire. Pourquoi ne pas produire davantage aussi pour améliorer le pouvoir d'achat de nos populations métropolitaines, ainsi que pour venir en aide à nos propres régions sous-développées à l'intérieur même de la France ?

Dans la même optique, je voudrais faire une autre remarque. Le rapport qui nous est présenté prévoit, entre 1959 et 1960, une augmentation de 4,5 p. 100 de la consommation des particuliers au regard d'une augmentation équivalente de la masse salariale dont 3 p. 100 pour le relèvement du niveau général des salaires et 1,5 p. 100 correspondant à l'accroissement du taux d'activité.

Si je comprends bien, le Gouvernement envisage ainsi en 1960 une augmentation du pouvoir d'achat de 4,5 p. 100 par rapport à 1959. Le troisième plan de modernisation et d'équipement, auquel je me référerai encore, a prévu une augmentation de 3,5 p. 100 annuellement. Les années 1958 et 1959 n'ayant pas donné ce résultat, il est normal de reprendre un rythme véritablement ascendant.

Ces prévisions postulent cependant qu'il n'y aura pas de hausse des prix. Heureusement, nous le constatons quotidiennement et nous l'avons encore appris ce matin même, le Gouvernement travaille activement et de toutes ses forces au maintien des prix et je suis d'accord avec lui pour ne pas laisser hausser les prix.

Mais c'est précisément dans cette perspective que nous considérons qu'une des meilleures garanties est celle que nous obtenons par une expansion active et sélective au niveau même des pourcentages prévus par le troisième plan de modernisation et d'équipement qui a été promulgué par le Gouvernement, je le rappelle, en mars 1959.

Le manque de ressources énergétiques que j'évoquais tout à l'heure constitue-t-il un obstacle à cette expansion ? Non, puisque je précise — et nous le savons tous — que les prévisions pour le pétrole, par exemple, sont pour 1960 de 12 millions de tonnes de provenance de la zone franc et de 25 millions de tonnes en 1961, sans compter les 23,75 p. 100 de notre part dans les pétroles de l'Irak que nous a apportée la victoire de 1918.

La chose est donc claire : il n'y a pas de goulot énergétique pour la France ou, tout au moins, il n'y en aura plus et, dans trois ou quatre ans, nous aurons largement exportateurs. Alors, si ce n'est pas le goulot de l'énergie, ce pourrait être celui de la main-d'œuvre.

Rappelons à ce sujet que le troisième plan a prévu que les besoins de l'industrie métropolitaine seront couverts en partie par la diminution des effectifs de l'agriculture, en partie par l'augmentation du nombre des travailleurs algériens, le reste étant couvert par l'immigration.

Pour l'agriculture, vous le savez, la diminution annuelle serait de quatre-vingt mille unités, soit de 1,5 p. 100 de l'effectif global des agriculteurs.

On peut regretter cet exode de nos agriculteurs, qui est un mouvement presque inéluctable. On peut regretter également cette migration, mais l'essentiel, c'est qu'elle s'opère dans des conditions sociales et économiques telles qu'elle ne ressemble plus à cette espèce de sauve-qui-peut qui caractérise l'exode rural d'aujourd'hui.

Quant à la main d'œuvre algérienne, c'est, à mon sens, l'un des aspects de la politique d'expansion qui méritent le plus de retenir l'attention. Nos engagements sont précis et rien n'y pourrait les élider désormais ; ils sont la manifestation de notre volonté d'apporter à l'Algérie une prospérité croissante, laquelle doit se traduire par l'instruction, par le pain, par le vêtement, par le toit donné à tous les enfants d'Algérie, et telle est bien la ligne d'action qu'a fixée le plan de Constantine.

Déjà, nous a dit le délégué général du Gouvernement à Alger, environ cent cinquante firmes ont décidé de s'installer ou d'étendre leurs activités en Algérie, ce qui doit procurer plus de dix mille emplois.

Félicitons-nous de ce démarrage. Mais il faudra beaucoup de temps — nous en sommes convaincus — pour procurer du travail à tous les Algériens, ne serait-ce qu'aux jeunes qui arrivent à l'âge d'homme.

En effet, dans l'état actuel du sous-emploi, il faudra déjà fournir du travail à temps complet aux six cent mille ou huit cent mille hommes pratiquement ou insuffisamment occupés et, en 1966, la population se sera encore accrue de six cent mille travailleurs masculins. Il est clair, dans ces conditions, qu'il faudrait employer en métropole, dans les prochaines années, beaucoup plus d'Algériens qu'on ne l'a envisagé jusqu'à présent.

Il ne serait d'ailleurs pas mauvais qu'un brassage se fasse et que les Algériens ayant travaillé pendant un certain temps en métropole s'en retournent en Algérie pour vivifier l'économie et y apporter un sang nouveau. J'y insiste et j'y reviendrai, l'arrivée de nouveaux travailleurs algériens en métropole ne devrait pas avoir pour conséquence d'accélérer ou d'augmenter le rythme du développement industriel dans la région parisienne.

D'autre part, le manque de logements et de foyers pour les Algériens irait à l'encontre du renforcement de l'unité nationale que chacun souhaite et que chacun voudrait. On ne peut pas qualifier de citoyens à part entière les cent mille Algériens qui vivent actuellement dans la région parisienne. Il y en a environ six mille qui se trouvent établis dans des bidonvilles et des dizaines de milliers d'autres qui habitent dans des chambres surpeuplées. C'est là, mes chers collègues, un scandale que nous devons faire cesser au plus tôt et il est au moins aussi urgent de supprimer les bidonvilles des Algériens dans la banlieue parisienne que dans la banlieue d'Alger. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien !

M. Maurice Lemaire. A quoi donc occuper cette main-d'œuvre algérienne supplémentaire ?

Certes, elle comprend, il faut en convenir, peu de spécialistes pour l'instant. Mais nous savons tous ce que peut donner — on l'a bien vu en métropole — la formation accélérée par exemple dans le bâtiment. Il a déjà été créé un centre de perfectionnement technique à Rivesaltes.

Pourquoi ne pas créer dans chacun des départements algériens des écoles de divers degrés qui permettraient aux Algériens de s'initier aux métiers du bâtiment dans lesquels ils rendent déjà d'éminents services et en rendraient ainsi davantage encore tant en métropole qu'en Algérie où il faut aller vite.

Dans les autres secteurs, le processus serait le même.

Ainsi donc, pas plus qu'il n'existe de goulot d'étranglement en matière d'énergie on ne peut dire — étant donné la réserve humaine que recèle l'Algérie — qu'on se trouve devant un goulot d'étranglement en matière de main-d'œuvre.

Y aurait-il donc un goulot financier ? C'est la question qu'on peut se poser maintenant. Ou bien y aurait-il une question d'impasse budgétaire ?

Je parlerai en cet instant en mon nom personnel et je dirai que je n'ai nullement le complexe de l'impasse. Ne croyez pas pour autant que je tiens à en augmenter l'importance, je crois même qu'elle pourrait être maintenue, mais c'est un thème que je voudrais développer sous de nouveaux aspects.

En ce qui concerne nos investissements, par exemple — croyez bien que, de même que je n'ai pas le complexe de l'impasse, je n'ai pas non plus celui des investissements — en ce qui concerne nos investissements, dis-je, je sais bien que de nombreux

experts ont affirmé qu'ils devaient se développer à raison de 17 p. 100 par an du montant de notre revenu national.

Certains experts ont même cité dernièrement un taux de 20 p. 100. Il semble donc que si les investissements n'atteignaient pas 17 p. 100 du revenu national, on friserait je ne sais quelle catastrophe. Pour moi, ce n'est pas le volume des investissements qui compte, mais leur valeur, c'est-à-dire leur rentabilité.

Or, il n'est pas douteux qu'en toute bonne foi on effectue souvent, et qu'on a effectué, surtout dans le passé, des investissements qui n'étaient pas rentables ou étaient peu rentables et dont l'urgence n'était pas absolument caractérisée. Ce sont nécessairement ces investissements qui se substituent à d'autres investissements plus urgents. En effet, — le budget présente la preuve — on ne peut dépasser une certaine somme, donc ne consacrer qu'un certain volume de moyens aux investissements annuels.

Certes, dans chaque entreprise, petite ou grande, nationalisée ou privée — j'y insiste, nationalisée ou privée — se trouvent des hommes d'élite, alertes, dynamiques, pleins de leur vocation et dont les avant-gardes pointent dans de nombreux domaines. Un tel mouvement est heureux, nécessaire même, en tant qu'il participe d'une saine émulation. Ces hommes remplissent leur rôle, mais le rôle de l'Etat, c'est de favoriser pleinement le régime concurrentiel fondé sur l'utilité et la rentabilité, véritable moteur de l'expansion. Dans les vastes espaces économiques dont il est le responsable, soit parce qu'il dirige effectivement, soit parce qu'il crée l'incitation par le moyen de primes, notamment de primes d'équipement et de bonifications d'intérêt, l'Etat doit faire en sorte que soit respectée la hiérarchie des investissements, conformément aux impératifs de l'optimum économique et de la maximisation du rendement social.

Devrons-nous rappeler qu'un investissement en matériel doit, pour être rentable ou supputé tel, subir la comparaison, pour une production déterminée et pour un nombre d'années valablement supposé, entre, d'une part, la valeur actualisée des frais d'exploitation avec le matériel ancien, la valeur de celui-ci étant considérée pour nulle, et, d'autre part, la valeur du matériel neuf augmentée de la valeur actualisée des frais d'exploitation avec ce matériel neuf.

Seuls les taux de rentabilité ainsi calculés peuvent permettre d'établir, entre les investissements dans un même secteur et entre les différents investissements d'un secteur à un autre, une réelle échelle des urgences et créer une stimulation active, nécessaire à notre économie.

Je dois ici faire une autre remarque relative au problème du financement. Notre monnaie — Dieu merci — n'est plus menacée et nous espérons qu'elle ne le sera plus désormais. Mon intervention n'a d'ailleurs d'autre motif que d'apporter dans une faible mesure une contribution à ce but.

Mais si la monnaie est solide, si les versements, comme le rappelait tout à l'heure M. le ministre des finances, affluent aux guichets des bons du Trésor en même temps qu'aux caisses d'épargne et ailleurs, cela ne devrait-il pas se marquer par une baisse du taux d'intérêt ? Cette baisse est amorcée. M. le ministre des finances nous l'a confirmé. Mais il est capital d'accroître le mouvement.

N'oublions pas qu'en période d'inflation, de hausse continue des prix, l'intérêt annuel s'est trouvé assez souvent « effacé » par cette hausse des prix. On peut même dire qu'à une certaine époque l'intérêt payé par ceux qui investissaient était négatif. Ils touchaient une prime, si bien que les habiles investissaient assez souvent sans frais et cela même avec le concours de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables.

Mais si, à cette époque désormais révolue, on pouvait ainsi négliger ou se moquer, pour certains, du taux de rentabilité, prenons garde que, dans les nouvelles perspectives, on ne puisse plus investir sans le secours de bonifications d'intérêt, si le taux d'intérêt ne baisse pas plus considérablement qu'il n'a baissé jusqu'à présent. Raison de plus pour que l'Etat joue pleinement son rôle d'arbitre et pour qu'il crée une juste et saine compétition.

Je ne méconnais pas, pour autant, d'autres nécessités, celles surtout du réaménagement du territoire et de l'animation ou de la réanimation des zones réputées critiques ou de celles qu'on appelle encore zones de reconversion d'urgence.

Il y a, au premier chef — M. Mondon y faisait allusion — la décentralisation de la région parisienne, dont on parle sans cesse mais qui, j'y insiste, n'avance pratiquement pas. (Applaudissements.)

Paris et sa banlieue continuent de croître à raison de 100.000 à 200.000 personnes par an — 160.000 l'an dernier — alors que New-York City ou Great London sont en train d'opérer un recul.

On sait aussi — M. Mondon y faisait également allusion, mais le chiffre qu'il a cité me paraît trop faible — que l'établissement d'un ménage dans la région parisienne revient à 4.500.000 francs au moins à la collectivité nationale, en comprenant la construction de logements, les travaux de voirie et le développement des services publics, tandis que celle d'un ménage en province ne coûte que 2.500.000 francs environ. Et même lorsqu'il s'agit de

maintenir ce ménage dans la zone rurale qu'il occupe, où des immeubles se vident et se ruinent, à proximité de petits centres urbains, la collectivité nationale ne supporte presque aucuns frais.

On peut donc considérer qu'en attribuant des primes et des bonifications pour déconcentrer Paris, on n'obère pas le budget, on l'allège au contraire. Le maintien de cent mille ménages en milieu rural représente une économie virtuelle de 450 milliards de francs, c'est-à-dire de quoi gager largement l'octroi de primes et de bonifications d'intérêt.

Je citerai encore M. Mondon en précisant cependant la portée de ses propos. Les statistiques révèlent que l'on aura terminé, en 1959, huit à neuf logements pour mille habitants dans la région parisienne alors que dans la plupart des départements de province, cette cadence tombe à moins de deux logements, voire un seul, pour mille habitants. Ainsi, l'intensité de la construction à Paris est de six à huit fois plus grande qu'en province.

Dans ces conditions, il n'est pas douteux que le déséquilibre s'aggrave et que nous risquons de nous engager vers l'inextricable.

Certains — je le remarque avec un certain dépit — tendent aujourd'hui à accepter comme inéluctable l'hypertrophie de Paris et de sa banlieue. On a même envisagé que, dans un délai qui ne serait pas très long, la population de Paris et de sa banlieue atteindrait douze millions d'habitants au lieu de huit millions qu'elle comporte actuellement, soit quatre millions de plus.

Sans doute, mes chers collègues, tout est possible. Quant à moi, j'estime qu'une pause de cinq à sept ans est nécessaire afin de réaménager le district de Paris. Redonner à Paris un air de véritable capitale de la France, en faire la grande vedette du tourisme international, panser ses plaies, construire des logements neufs sur le lieu des taudis, gratter la lépre des bidonvilles et des zones inhumaines qui l'entourent, créer des espaces verts et des voies de communication, tout cela nécessite moins de crédits que l'édification d'une ceinture de buildings qui coûte cher, non pas à cause du ciment, de la pierre, du bois et de l'acier qui les composent, mais parce qu'elle asphyxie lentement Paris.

N'oublions pas non plus que la région parisienne comprend 26,5 p. 100 du nombre des salariés français et que la masse des salaires qui y est distribuée atteint, comme le précisait le plan, 40 p. 100 des salaires distribués dans la métropole.

Peut-on espérer qu'en doublant encore — je suis modeste — les frais généraux de ce vaste ensemble — car c'est ce à quoi on s'expose — nous pourrions rester compétitifs dans la Communauté européenne et dans le monde ?

Voilà bien un mouvement qui, un jour, pourrait constituer la principale menace sur notre monnaie.

Il est urgent de passer à l'action. Il faut déconcentrer Paris par quelques grandes opérations spectaculaires. Les textes actuels, à mon avis, sont trop timorés ; il convient de les remanier. Pour opérer une décentralisation effective, il faut y mettre le prix, mais ce prix sera largement compensé, je l'ai montré, par les avantages que l'on retirerait immédiatement de l'opération.

J'ai parlé de zones critiques. J'évoquerais encore, à cet égard, cette autre zone critique qui s'étend sur de vastes parties du territoire, à savoir celle qui découle de la situation des petites et des moyennes exploitations agricoles.

Je ne reprendrai pas ce qui a été dit à cette tribune lors d'un débat que chacun a encore en mémoire et où chacun a acquis l'impression, sinon la certitude, qu'il faut quitter l'ornière où nous nous sommes engagés. C'est pourquoi, en ce domaine, mon groupe propose un certain nombre d'objectifs dont je me bornerai à citer les principaux.

Tout d'abord, dans l'ordre des investissements, il est indispensable d'accorder à l'agriculture les mêmes possibilités et les mêmes avantages qu'à l'industrie, d'instituer les mêmes primes et les mêmes bonifications d'intérêts, les primes devant être même plus importantes en raison du retard qui doit être comblé.

Mais on ne saurait, dans de nombreux cas, équiper en tracteurs et en matériel moderne des exploitations trop morcelées ou trop petites. D'où un deuxième objectif, essentiellement fondé sur la productivité : le remembrement des zones cultivables.

L'expérience a fait ses preuves ; les agriculteurs sont convaincus : ils croient en la vertu du remembrement. Alors, que l'on fasse un grand pas, que l'on double ou que l'on triple, s'il le faut, les équipes de techniciens. Le personnel doit et peut être formé aisément. Le Parlement voterait certainement les textes utiles pour réduire les formalités et leur durée, s'il en était besoin, et le cas échéant pour limiter par la loi le démorcellement qui atteindrait les remembrements déjà effectués, par le simple moyen de mutations pratiquées à quelque titre que ce soit.

Pour remembrer en dix ans quelque dix millions d'hectares et pour effectuer les travaux connexes, comme l'arasement des talus et l'amélioration de la voirie par exemple, il faudrait engager une dépense globale de 200 milliards, soit 20 milliards par an. Mais quelle productivité ! Ce n'est pas, mes chers collègues, de 100 p. 100, mais sans doute de 200 p. 100 et même davantage encore qu'elle serait susceptible d'augmenter.

Le troisième objectif, c'est l'adduction d'eau. Pour en finir avec ce problème, c'est une dépense de 1.000 milliards qu'il faudrait consentir. Au rythme auquel nous menent les crédits prévus pour 1960, vingt ans seraient encore nécessaires. C'est trop. Que se passera-t-il dans vingt ans ?

La reconstruction du territoire, des villes et des villages dévastés par la guerre, est à peu près terminée. Elle a duré une dizaine d'années et coûté environ cinq mille milliards de francs actuels, c'est-à-dire cinq fois plus.

Aujourd'hui, c'est la ruine et le découragement qui menacent dix millions de Français encore privés d'eau. Dès lors, pourquoi ne pas lancer un programme d'achèvement de ces travaux en sept ans, programme qui soulèverait l'enthousiasme du monde rural. Or, qu'est-ce que l'enthousiasme du monde rural ? C'est la foi en l'avenir, sinon la productivité parmi les meilleures.

Il faut encore à notre agriculture une autre garantie : elle doit être assurée que sa production ne tombera pas dans le vide. Avec la Communauté européenne, avec l'Algérie, avec la Communauté française et les pays sous-développés, c'est une chose facile à régler. M. Malleu l'affirmait il y a quelques mois à cette tribune, trois millions et demi d'Algériens n'ont pas leur suffisance et se trouvent dans la misère physique parce qu'ils ont faim.

On peut stocker le blé — on s'engage à le faire davantage — le vin, le sucre et même, très correctement, les fruits et légumes, la viande, en les mettant en conserve. Cela peut, aussi bien que l'or, gager les billets de banque. Tout est une question de mesure, mais il est temps d'agir.

Mes chers collègues, la France de la V^e République doit prendre son nouveau visage ; le Gouvernement est là pour le modeler et le Parlement pour l'y aider. Nous voulons, c'est notre but, l'aider de toutes nos forces. Ce qu'il faut, c'est ne pas gaspiller. Or, l'on gaspille encore, l'on gaspille même en matière d'investissement. Il ne faut pas investir là où ce n'est pas urgent ou de première urgence, il faut investir dans les domaines les plus productifs et les plus nécessaires à l'avenir du pays.

Dans une telle perspective, j'y reviens, faut-il dépasser les 600 milliards de l'impasse actuelle ? Je n'en sais rien, je n'en suis pas certain, je ne le crois même pas. Toutefois, s'il fallait la dépasser légèrement, mais dans la ligne d'une action vraiment créatrice, on ne porterait certainement pas atteinte à la monnaie ; au contraire, on l'assurerait contre les risques majeurs qui la menacent.

Les options sont importantes en un temps où la Russie s'appête à dépasser les Etats-Unis en quinze ans, non seulement en production globale, mais en pouvoir d'achat par habitant. Je crois que ces objectifs ne sont pas inaccessibles, je le dis avec conviction à cette tribune.

Ce n'est pas à nous, certes, que ce défi pacifique — il a été déclaré tel, heureusement — a été lancé, mais, qu'on le veuille ou non, nous sommes nous-mêmes dans la course.

Si nous voulons vraiment sauver l'homme chez nous comme en Algérie, comme dans la Communauté française et même ailleurs, il faut revoir nos objectifs. Il faut aussi que chaque Français comprenne qu'à l'acte de travail s'ajoute la volonté et s'ajoute la pensée. Il faut surtout montrer aux Français que les grands objectifs qui sont les leurs ou qui doivent être les leurs aujourd'hui, ils ne les connaissent pas ou les connaissent mal.

Ce que j'énonçais pour l'agriculture et pour l'industrie est vrai pour toutes les autres activités. Ce qui augmente l'efficacité des hommes, c'est d'abord le moral et c'est la foi. Le volume des investissements, j'y insiste en terminant, ne vient qu'après. Si la production et la productivité en dépendent, elles dépendent dans des proportions plus amples de l'état d'esprit qui stimule la technicité et appelle l'invention.

Elles dépendent aussi de l'organisation qui raccourcit les chemins, comme de l'entraînement passionnel qui abaisse les obstacles.

Il est encore temps, mes chers collègues — et pour cela nous voulons faire confiance au Gouvernement — de susciter, dans notre vieux peuple qui se rajeunit et qui commence à se réchauffer au gré des générations qui montent, la passion, la véritable passion : celle de l'effort. (Applaudissements.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions orales sans débat :

M. Brocas demande à M. le ministre de l'agriculture pourquoi le prix du maïs n'a pas été fixé avant le 1^{er} octobre, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

M. Brocas demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques si, en raison de la gêne considérable que cause à la trésorerie de nombreux exploitants agricoles le retard apporté à la fixation du prix du maïs, il envisage d'accorder un délai pour le paiement de leurs impôts à ces agriculteurs jusqu'au moment où ils pourront eux-mêmes percevoir le paiement de leur récolte.

M. Ruais rappelle à M. le ministre de l'intérieur que la loi n° 48-1392 du 7 septembre 1948 prescrit l'érection, à Paris, d'un monument commémoratif au général Leclerc et institue une souscription nationale à cet effet. Or, aucun des gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque n'a donné un commencement d'exécution à cette loi. Bien plus, l'emplacement devant être choisi en accord avec la ville de Paris, des propositions en ce sens ont bien été faites par le conseil municipal, mais l'administration n'a jamais présenté de proposition ferme ni donné d'accord sur le choix d'un emplacement. Il lui demande s'il ne compte pas prendre au plus tôt les mesures destinées à réparer un regrettable et inexplicable oubli.

M. Dusseaux demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles sont les perspectives budgétaires ou autres que le Gouvernement se propose de réaliser en 1960 dans le domaine des adductions d'eau dont les conditions climatiques de l'été 1959 n'ont que trop montré l'insuffisance.

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1960, n° 300. (Discussion générale et première partie.) (Rapport n° 328 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.